

**Registre des délibérations du**  
**Conseil Municipal de NOUAINVILLE**  
**Séance du 21 février 2019**

L'An deux mil dix-neuf  
Et le vingt et un du mois de février à 18h00

**Date de convocation**

14/02/2019

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, M. LEBOYER Daniel, Mme MAUROUARD Pascale, Mme PORTIER Isabelle, Mme JOLITON Christine, M. DIGUET Christian, Mme GAIN Maryvonne, Mme LABOUBÈNE Lydie, M. MARTI-FULLANA Bernard, M. BONISSENT Marc.

Absents : Mme LEGRAND Christine.

Secrétaire de séance : Mme JOLITON Christine

Le compte rendu de la séance du 14 janvier 2019 est approuvé à la majorité des membres présents. Monsieur le Maire, demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : l'attribution d'un nom au futur lotissement communal ainsi que la création de son budget.

**1 - Attribution du nom du lotissement, création d'un budget annexe et assujettissement à la TVA (délibération N° 2019-03).**

Vu la délibération N° 2017-36 autorisant le lancement du projet du lotissement communal situé sur la parcelle A N°220 rue du hameau Capé à Nouainville

Vu l'état d'avancement du projet,

Considérant la nécessité :

- d'attribuer un nom à ce projet
- d'individualiser l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la création de ce lotissement dans un budget annexe.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'allouer le nom « Rue des Sources » à ce lotissement et demande :

- L'ouverture d'un budget annexe pour le lotissement communal « Rue des Sources » afin d'individualiser l'ensemble de la gestion qui s'y rapporte. Budget qui sera assujetti à la TVA mensuellement (ou trimestriellement) applicable aux encaissés / décaissés.
- A la trésorerie de CHERBOURG-EN-COTENTIN d'effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce budget.

**2- Nomination d'un représentant au groupe thématique « Petite Enfance » (délibération N° 2019-04)**

Mme GAIN Maryvonne est nommée à l'unanimité représentante de la commune de Nouainville aux réunions de groupe de travail thématique « Petite Enfance ».

**3 - Constitution d'une servitude sur le domaine public (délibération N° 2019-05)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande formulée par la SCP Savelli pour l'aménagement d'un lotissement privé situé en prolongement du futur lotissement communal « Rue des Sources ».

La création de ce lotissement générera l'utilisation de la voirie et des réseaux communaux. Pour ce faire une servitude sur le domaine public sera créée aux conditions suivantes :

Contrepartie financière :

- 70 000.00 euros à régler dans un délai de 3 mois à la signature de l'acte comprenant :
  - L'utilisation des réseaux d'eaux usées, eau potable et électricité (dimensionnés pour accepter l'ensemble des alimentations et rejets).
  - L'utilisation de la voirie
  - L'utilisation du local poubelle
- ➤ Les frais d'acte pour établir cette servitude seront partagés à 50% par les deux parties.

Obligations : Afin d'être en cohérence avec le lotissement communal « Rue des Sources », les luminaires du lotissement privé seront du modèle MURENA de la marque ECLATEC, couleur RAL bordeaux 3004 (source LED).

Fond servant : Commune de Nouainville Propriétaire représenté par Monsieur Jean-Marc BAUDRY sur la parcelle cadastrée A N° 220.

Fond dominant : Mme PIQUOT Anne-Marie (née DAMOURETTE) et Mme DAMOURETTE Solange sur les parcelles A N° 219 et A N°530.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise la possibilité de constituer une servitude sur le domaine public, aux conditions ci-dessus énoncées.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 18H30